



MOTION DE SOUTIEN

L'UFICT constate qu'un nombre croissant d'employeurs territoriaux a recours à des méthodes discriminantes et parfois répressives à l'encontre des cadres syndiqués qui ont, à leurs yeux tort de militer.

Une camarade du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille est convoquée au commissariat en raison de propos qui seraient diffamatoires à l'encontre de l'employeur territorial au cours d'une réunion syndicale il y a plus d'un an.

L'UFICT désapprouve cette tentative d'intimidation et condamne l'ingérence de l'administration dans l'exercice de la liberté d'expression au cours de réunions syndicales.

L'UGICT se bat contre toute forme de discrimination et défend une conception du travail dans laquelle les cadres territoriaux peuvent apporter leur contribution et exprimer leurs désaccords au cours des réunions professionnelles.

L'UFICT exige l'abandon immédiat de toute poursuite ou de sanction disciplinaire à l'encontre de notre camarade.

L'UFICT apporte son soutien au syndicat CGT de la MEL.